



Téléphone

Fax

N° Siret

le 25/11/2023

Mr. test
No Nom de la rue

00000 Nom de la ville

Locataire:

Mr. test

Immeuble donné à bail:

MONBIEN

23bis Chemin de travers
84490 ST SATURNIN LES APT

N°. 1302 T2

Bât. ffff

Etagé 1e

Côté gauche Asc. pilote

Objet: Révision du montant du loyer

Mr.,

Je vous communique par la présente mon souhait de procéder à la révision du loyer du logement que vous occupez sis No Nom de la rue, 00000 Nom de la ville.

Conformément au contrat de bail, le loyer est révisable tous les ans le 01 juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

L'indice de référence est celui du 1^e trimestre 2022 dont la valeur s'établit à : 133,93.

L'indice de référence actuel est, pour ce qui nous concerne, l'indice du 1^e trimestre 2023 dont la valeur s'établit à : 138,61.

Le calcul du montant du loyer hors charges révisé conformément à la clause susvisée s'établit donc comme suit :

A partir du 01/07/2023:

 $100,00 \text{ €} \times 138,61 / 133,93 = 103,49 \text{ €}$ (selon les Indices de Référence du Loyer)

A partir du 01/07/2024:

 $103,49 \text{ €} \times 138,61 / 138,61 = 103,49 \text{ €}$ (selon les Indices de Référence du Loyer)

Les charges s'élèvent à : 10,00 €

Le montant du loyer mensuel inclusif charges sera donc égal à : 113,49 €

A compter du 01 juillet, le loyer mensuel dont vous devrez vous acquitter s'élève à la somme de : Cent treize euros et quarante-neuf cents

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mr., l'expression de mes sentiments distingués.

Le gérant, 25/11/2023,